

EZJECT
Capsules d'Herbicide

POUR UTILISATION À L'AIDE DU SYSTÈME D'INJECTION EZJECT

GROUPE	9	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

- * Pâte d'herbicide hydrosoluble en capsule, pour injection aux tiges d'arbres et d'arbustes et aux souches.
- * Supprime les arbres et broussailles indésirables y compris les racines.
- * Pour usage sur tous les sites forestiers, industriels, commerciaux, résidentiels, d'emprises et autres sites non agricoles.

COMMERCIAL

**NO. D'HOMOLOGATION 21262 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Glyphosate 0,15 grammes d'acide équivalent par capsule, sous forme de sel isopropylamine

CONTENU NET : Contenu 4 x 48 tubes cylindriques – 4800 capsules – chaque tube contient 25 capsules

MONSANTO CANADA INC.
67 Scurfield Blvd.
Winnipeg (Manitoba)
R3Y 1G4

2003

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX

DANGEREUX SI AVALÉ

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après l'avoir manipulé.

PREMIERS SOINS

DANS LES YEUX, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou contacter un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

SUR LA PEAU, laver **IMMÉDIATEMENT** avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

EN CAS D'INGESTION, appeler un médecin ou contacter un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT CE PRODUIT, APPELER À FRAIS VIRÉS LA SOCIÉTÉ MONSANTO À TOUTE HEURE DU JOUR OU DE LA NUIT :

ACCIDENTS/DÉVERSEMENTS/URGENCE MÉDICALE (314) 694-4000

OU1-800-332-3111

OU CANUTEC(613) 996-6666

RENSEIGNEMENT SUR LE PRODUIT 1-888-395-6732

Lire attentivement l'AVIS À L'ACHETEUR avant d'acheter ou utiliser le produit. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant non ouvert.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas contaminer l'eau lorsqu'on élimine les restes.

ENTREPOSAGE

S'assurer que les capsules non utilisées sont entreposées dans leur contenant d'origine bien scellé. Les capsules devraient être entreposées debout, c.-à-d. avec le bout ouvert vers le haut, de manière à éviter toute possibilité de fuite lorsqu'entreposées à des températures élevées. Entreposer les capsules non utilisées à des températures inférieures à 35° Celsius.

Éviter de contaminer la semence et la nourriture humaine et animale.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

INJECTION AUX ARBRES

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de capsules d'herbicide EZJECT. N'injecter les capsules qu'au moyen du système d'injection d'herbicide EZJECT et du matériel connexe. Pour de bons résultats, les capsules doivent traverser l'écorce et pénétrer dans les tissus vivants. Là où l'épaisseur de l'écorce empêche une pénétration suffisante, injecter dans des fissures ou dans les racines au pied de l'arbre. Utiliser une capsule par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres à hauteur de poitrine. Les capsules devraient être insérées à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Pour toutes les espèces, sauf l'érable, on peut appliquer les taux équivalents d'un même côté de l'arbre, mais il faut alors s'attendre à une réduction d'efficacité de l'ordre de 10 à 15 pourcent. On peut appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf quand le gel empêche la pénétration de la capsule. Le diamètre des arbres traités devrait dépasser 3 centimètres pour une telle application.

Du point d'injection, ce produit se répand dans l'ensemble de l'arbre et affecte toutes les racines et tous les rejets. Les symptômes se manifestent très lentement (de 2 à 4 semaines) par un flétrissement graduel, puis par le jaunissement et le brunissement du feuillage. Il se produit alors une détérioration de toutes les racines et de tous les rejets. La suppression totale peut prendre un à deux ans à se manifester.

SUPPRESSION DES POMMIERS SAUVAGES

À l'aide de ce produit on peut supprimer les pommiers sauvages, dont le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) ne dépasse pas 15 centimètres. Utiliser à raison d'une capsule pour chaque 5 centimètres de DHP. Bien s'assurer de traiter toutes les tiges dans les cas d'arbres à tiges multiples. Pour de meilleurs résultats, traiter tôt le printemps, ou tard l'automne.

APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à une souche d'arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. À cette fin, appliquer une capsule par 5 centimètres de diamètre à la souche. Injecter les capsules, à intervalles réguliers, à travers l'écorce, dans le cambium (ou couche génératrice) au pied de la souche. Là où l'épaisseur de l'écorce

empêche une pénétration suffisante, injecter le produit dans une fissure ou dans les racines au pied de l'arbre.

Appliquer le produit à tout moment de l'année, sauf si la souche est complètement gelée. Injecter avant qu'il y ait un regain appréciable. Une application après ce stade peut produire une suppression insatisfaisante. Pour la suppression par injection, le diamètre de la souche devrait dépasser 3 centimètres.

VOICI UNE LISTE PARTIELLE DES ESPÈCES SUPPRIMÉES :

AULNE

Alnus spp.

ÉRABLE*

Acer spp.

BOULEAU

Betula spp.

PIN

Pinus spp.

CÈDRE

Thuja spp.

PEUPLIER

Populus spp.

CERISIER

Prunus spp.

SAULE

Salix spp.

**DOUGLAS TAXIFOLIÉ
(ou « sapin de Douglas »)**

Pseudotsuga spp.

PRUCHE

Tsuga spp.

- ? Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression des variétés d'érable.
Une application tard à l'automne est idéale pour la répression des variétés d'érable.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide EZJECT, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide EZJECT et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- ? Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide EZJECT ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ? Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ? Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ? Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ? Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ? Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ? **Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Monsanto Canada au 1-800-667-4944 ou à www.farmcentral.com.**

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Ne pas ré étiqueter, reformuler, ni reconditionner.

? Marque déposée de Monsanto Technology LLC. Monsanto Canada Inc. – licencié.

? MONSANTO COMPANY 2003